



Ce jeudi 12 novembre 2020, un point d'information relatif à la crise sanitaire liée au coronavirus s'est tenu en visioconférence, à la direction interrégionale (DI) des Hauts-de-France, devant les représentants du personnel.

### Le point sur la situation sanitaire du 06/11 au 12/11/20

Le directeur interrégional (DI) fait le point sur la situation sanitaire dans l'interrégion.

	Présentiel ce jeudi (jeudi dernier)	Télétravail (au moins 1 jour)	Septaine	ASA	Malades avérés ou suspectés
<b>AG/CO</b>	199 (223)	317 (251)	1 (5)	1 (5)	1 (1)
<b>SU</b>	387 (450)	37 (34)	10 (24)	63 (66)	17 (13)
<b>TOTAUX</b>	<b>586 (673)</b>	<b>354 (285)</b>	<b>11 (29)</b>	<b>64 (71)</b>	<b>18 (14)</b>

Entre parenthèse les chiffres de jeudi dernier ou de la semaine dernière quand ce n'est pas précisé.

### Télétravail

Le télétravail continue de progresser essentiellement en AG/CO (+ 66 en AG/CO contre + 3 en SU en 1 semaine). En effet, en SU, seuls l'encadrement et les agents en CRPC peuvent bénéficier du télétravail.

La semaine dernière, il y avait 285 agents en télétravail (251 en AG/CO et 34 SU) contre 354 cette semaine (317 AG/CO et 37 SU).

Si l'on s'intéresse à la progression du télétravail sur deux semaines, il est passé de 169 à 285 puis à 354 agents.

Sur les 354 agents en télétravail cette semaine : 96 l'ont été 2 jours/semaine (88 AG/CO et 8 SU); 86 l'ont été 3 jours/semaine (80 AG/CO et 6 SU) ... 5 SU l'ont été 5 jours/semaine (semaine de 4 jours avec le 11 novembre).

Le DI nous informe qu'une réunion s'est tenue en visioconférence, il y a deux jours, avec les chefs de service, pour mettre en place le télétravail de manière uniforme, notamment au regard des conditions de travail.

En ce qui concerne les cas des malades suspectés et avérés, il reconnaît que la situation en surveillance n'est pas très bonne. Cependant, il relativise en indiquant que dans d'autres directions interrégionales, on est toujours sur une même fourchette, avec parfois des cas d'égalité entre les CO et les SU ou une proportion inversée.

Nous avons demandé la communication du nombre d'agents en MDC (Mise à Disposition sans



Cotation), que nous aurons lors du prochain point d'information.

### Conditions de travail

**Les contrôles:** l'UNSA fait remarquer l'incohérence entre le discours qui vise à mettre le plus possible d'agents en télétravail (réduction du présentiel) et celui qui prône l'accomplissement normal des missions de contrôle. Le DI n'y voit aucune incohérence, soulignant le fait que les contrôles peuvent être documentaires ou physiques. Si en OP/CO, ces premiers peuvent même être réalisés en télétravail, les seconds paraissent moins évidents, vu le nombre important d'agents en télétravail et la nécessité de maintenir un faible taux d'agents en présentiel. **Nous préférons parler d'accomplissement adapté (au lieu de normal) des missions de contrôle !!!**

Le DI renvoie la responsabilité de l'organisation du télétravail sur les chefs de service, devant adapter le nombre d'agents nécessaires et dont ils ont besoin afin d'assurer le fonctionnement de leur service.

Lors d'un contrôle dans une entreprise qui ne respecte pas les conditions sanitaires, le droit de retrait n'est pas applicable. Néanmoins, les agents se doivent de faire remonter l'information pour que la Direction Interrégionale intervienne.



**Trafic:** il ne reste plus qu'un Eurostar par jour. À ce propos, que les contrôles se fassent en embarqué ou sur le quai, il y a très peu de voyageurs. Nous rappelons au DI que les agents de Lille Ferro ont demandé de passer à 10 heures, comme nous l'avons déjà signalé au GT Brexit du 15 octobre dernier. Le DI a de nouveau dit qu'il allait regarder (Cf Drache n°37).

Si sur le littoral, le fret est à un niveau habituel, le tourisme n'est plus qu'à 15% de son trafic normal.

**Gilet et housse :** dans le cadre de l'utilisation du HK, chaque agent concerné doit avoir un gilet lourd pour la durée de la vacation (aucun échange entre agents durant le service). Ce gilet est évidemment désinfecté à l'issue. **Encore faut-il que la question du spray désinfectant avance ! Espérons-le !!!**

### La vulnérabilité

Un nouveau décret est paru, ce mercredi 11 novembre, au journal officiel pour redéfinir les cas de vulnérabilité. Ce texte réintègre dans la liste des personnes vulnérables les 65 ans et plus, celles ayant des antécédents cardio-vasculaires, un diabète non équilibré, celles atteintes d'obésité, d'une immunodépression congénitale ou acquise, d'une maladie complexe (sclérose en plaques, maladie de Parkinson, etc.) ou d'une maladie rare et les femmes enceintes au troisième trimestre de grossesse.



S'ils ne peuvent être placés à 100 % en télétravail, les agents concernés devront bénéficier d'un aménagement de poste ou d'une activité partielle sans autre précision complémentaire donnée par la DG. La médecine de prévention va réévaluer les situations.

**Les représentants UNSA à l'audioconférence DI:** Antoine PATINIER et Christophe PLANQUE

Retrouvez l'information syndicale de Lille, Amiens,

Dunkerque et des Hauts-de-France sur internet :

<http://www.unsadouanes.fr/fr/HAUTS-DE-FRANCE>

Pour nous rejoindre, adhérer, cliquer sur l'image ci-contre:

